

## L'AVPU crée l'observatoire de la propreté

Regroupant une soixantaine de collectivités dans toutes les régions de France, l'AVPU a initié depuis 18 mois un dispositif d'évaluation de la propreté urbaine : les Indicateurs Objectifs de Propreté (IOP).

Ces indicateurs permettent à chaque collectivité adhérente de mesurer le plus objectivement possible l'état de propreté d'une partie de son espace public.

Ces évaluations sont regroupées par l'AVPU, consolidées et analysées et permettent de définir un état des lieux trimestriel de la propreté urbaine en France.

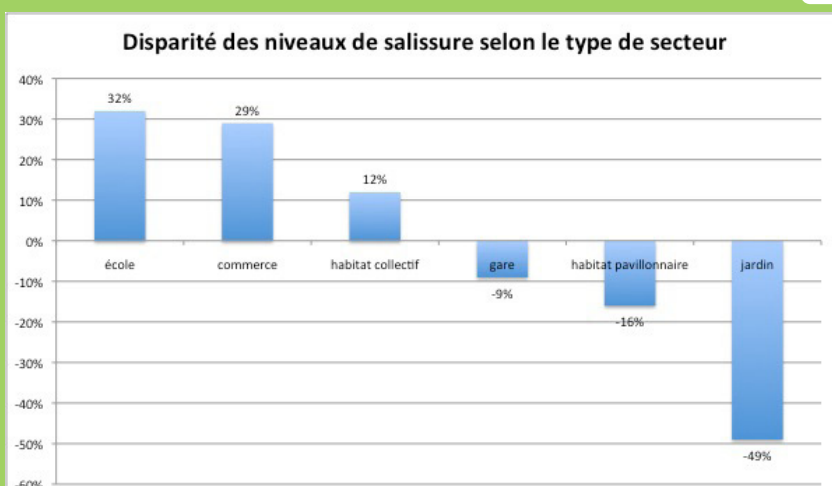
L'Observatoire de la propreté a en charge la diffusion des tendances consolidées en matière de propreté urbaine et l'élaboration de préconisations pour améliorer de façon pérenne la propreté des villes.

Analyse du premier trimestre 2012

### Des niveaux de propreté disparates selon les différents types de secteurs

Les **Indicateurs Objectifs de Propreté (IOP)** prennent en compte les différentes fonctions urbaines. Ainsi, six catégories d'espaces publics sont évaluées : mairie, commerces, écoles, jardins, gare, habitat collectif, habitat pavillonnaire.

Ces différents secteurs enregistrent des niveaux de salissure très différents. Les secteurs « commerces » et « écoles » sont les sites les plus souillés, tandis que les secteurs « jardins » et « habitat pavillonnaire » enregistrent des niveaux de salissure beaucoup plus faibles.



### Certaines salissures plus importantes

Les évaluations des adhérents de l'AVPU distinguent les différentes salissures rencontrées sur l'espace public. Onze types de souillures sont comptabilisés : petits papiers, papiers et emballages, débris de verre, mégots, déjections canines, dépôts sauvages, herbes non désirées, feuilles mortes, graffitis, affiches, souillures adhérentes.

Ce sont essentiellement les « papiers et emballages » et les « mégots » qui contribuent le plus au niveau de salissure des villes.

Suite à l'analyse de ces résultats, l'AVPU a engagé une réflexion sur trois thèmes :

- > Mesurer le coût comparatif des déchets collectés dans les corbeilles avec ceux ramassés au sol.
- > Améliorer la propreté des espaces publics occupés par des marchés forains.
- > Réduire le nombre de mégots abandonnés sur l'espace public.

L'AVPU publiera prochainement des recommandations sur ces trois thématiques.

